

Image not found or type unknown



Mot de passe donner sciemment.

Par **mongoo**, le **10/02/2013** à **02:13**

Bonjour,
J'aimerais savoir si aller sur la boîte mail ou bien le compte Facebook de quelqu'un d'autre lorsque cette personne vous a donné sciemment son mot de passe est illégal. La question paraît étrange mais la réponse n'est à mon avis pas inutile.
Merci de vos réponses!